

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

15 mai 2025

Ordre du jour

- I. Débat sur le prochain de Programme de Mesures du SDAGE
- II. Déclinaison des trajectoires de sobriété
- III. Feuille de route 2025-2030 de la CLE

I. Débat sur le prochain programme de mesures

Le Sdage, pour préserver les milieux et satisfaire les usages **défini**:

- **Des objectifs** à l'échelle de chaque masses d'eau (de surface et souterraine)
- **Un cadre** avec des orientations, des dispositions à caractère juridique

Le PdM contribue à la réalisation des objectifs et dispositions du **Sdage** en identifiant les mesures à mettre en œuvre, territoire par territoire



Le programme de mesures présente les actions types à mettre en œuvre sur chaque territoire pour atteindre les objectifs du SDAGE



- une liste précise de tous les projets à conduire pendant les six années, cela relève des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- le programme d'intervention de l'Agence

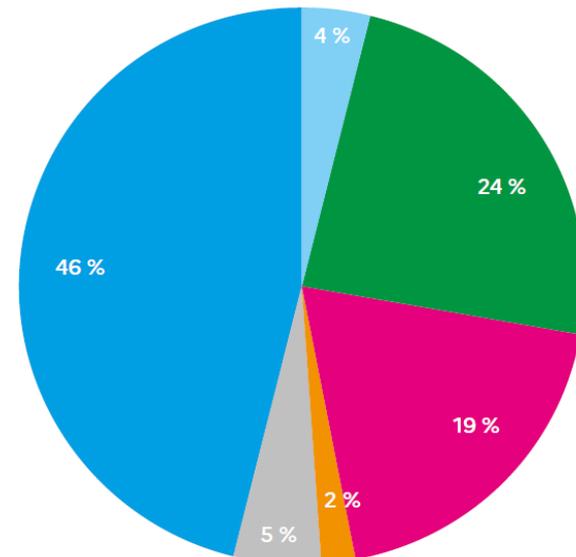
I. Débat sur le prochain programme de mesures

Le programme de mesures 2022-2027

- 3^{ème} programme élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE -> atteinte du bon état des eaux
- 3,6 milliards d'euros – 45€ par habitant
- 10 704 actions
- 5 grands domaines d'actions



| DOMAINE | MONTANT DU PDM 2022-2027 (EN M€) | MONTANT DU PDM 2022-2027 PAR AN (EN M€) |
|--------------------|----------------------------------|---|
| Agriculture | 1 000 | 167 |
| Assainissement | 990 | 165 |
| Connaissance | 72 | 12 |
| Industrie | 110 | 18 |
| Milieux aquatiques | 1 287 | 214 |
| Quantité d'eau | 184 | 31 |



I. Débat sur le prochain programme de mesures

La demande

Le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, invite les CLE a donner leur avis sur le précédent Programme de mesures questionnant ainsi la CLE :

- se retrouve-t-elle dans les priorités identifiées à l'échelle de la commission territoriale qui la concerne et au regard de son propre territoire ?
- si ce n'est pas le cas qu'elles sont les priorités qu'elle identifie (pas plus de 3 ou 4 en les hiérarchisant) ?
- La commission locale de l'eau propose-t-elle des modifications aux textes associés à chacune des priorités ?

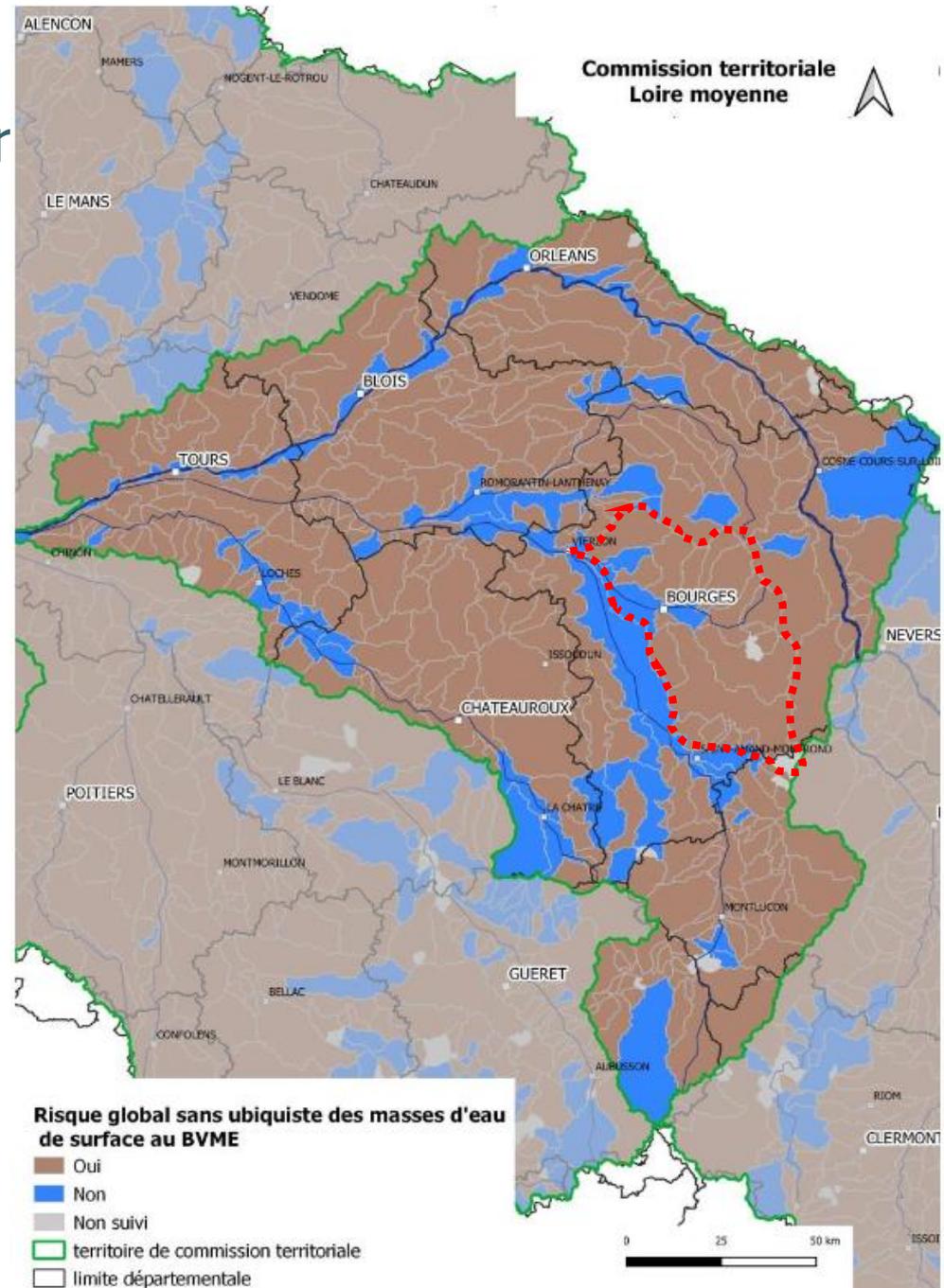
Il s'agit pour la commission locale de l'eau de faire connaître au Comité de bassin les évolutions des priorités géographiques et thématiques, de déclinaison du Sdage et du PDM sur le territoire de la commission la concernant qu'elle souhaite proposer. Ces évolutions sont formulées par rapport au programme de mesures 2022-2027 qui constitue le document de référence.

L'objectif est de mieux ancrer le futur programme de mesures dans la réalité de vos territoires, de faciliter l'élaboration des PAOT et ainsi de rendre plus efficaces les politiques de reconquête de l'état des milieux aquatiques.

I. Débat sur mesures

La commission territoriale Loire moyenne

- Relief plutôt plat
- Sud: contreforts du Massif central
- Cumul de pluie 500-800mm

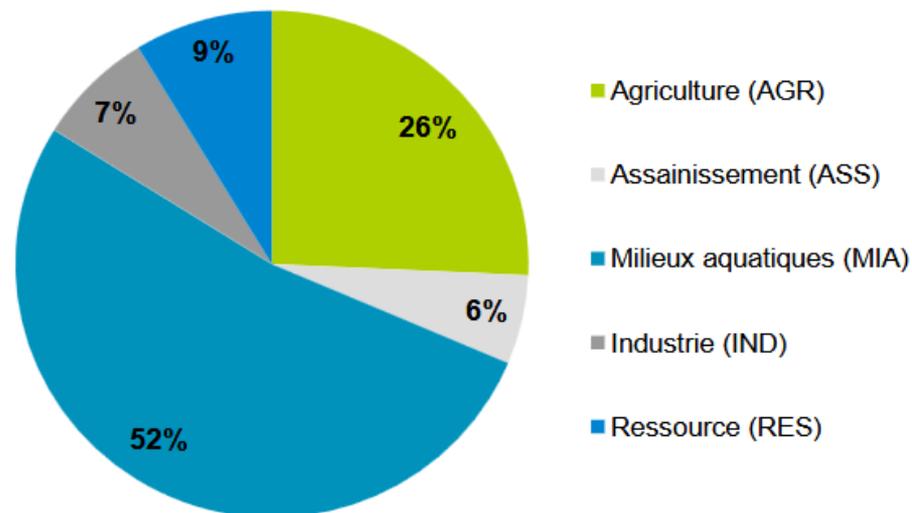


I. Débat sur le prochain programme de mesures

Les priorités sur Loire Moyenne

1. Milieux aquatiques
2. Pollutions diffuses
3. Gestion quantitative

À l'échelle de la commission, 1 399 mesures sont prévues sur le cycle 2022-2027. Le graphe suivant représente leur répartition par domaine (référentiel national Osiose).

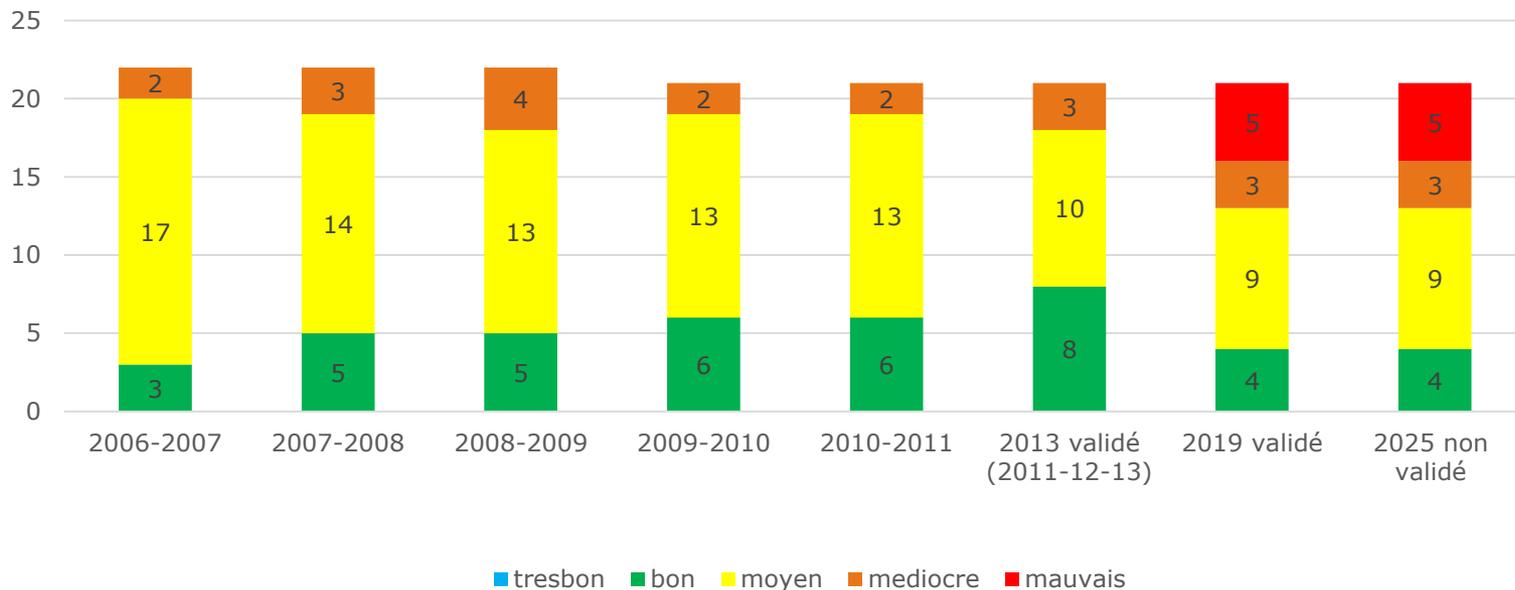


I. Débat sur le prochain programme de mesures

L'état des masses d'eau du SAGE et les risques de non atteinte du bon état

Etat écologique des masses d'eau cours d'eau

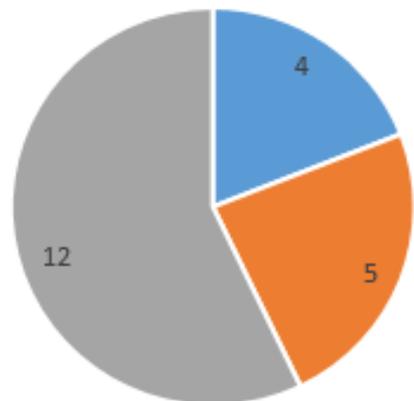
nombre de masse d'eau



évolution de l'état des masses d'eau « cours d'eau » sur le SAGE Yèvre-Auron (source AELB) – NB : l'état 2025 présenté à titre prévisionnel et doit être validé dans les prochains mois par l'AELB

I. Débat sur le prochain programme de mesures

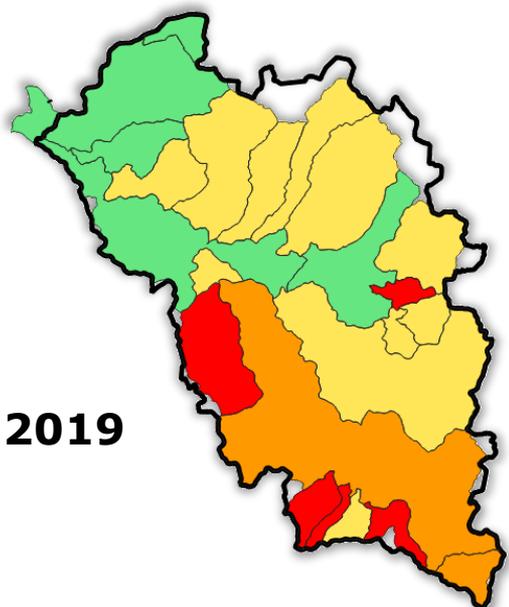
Nombre de masses d'eau cours d'eau dont l'état écologique a évolué entre 2019 (état des lieux validé) et 2025 (état des lieux projet)



évolution état 2019-...

- amélioration
- dégradation
- état stable

EdL 2019

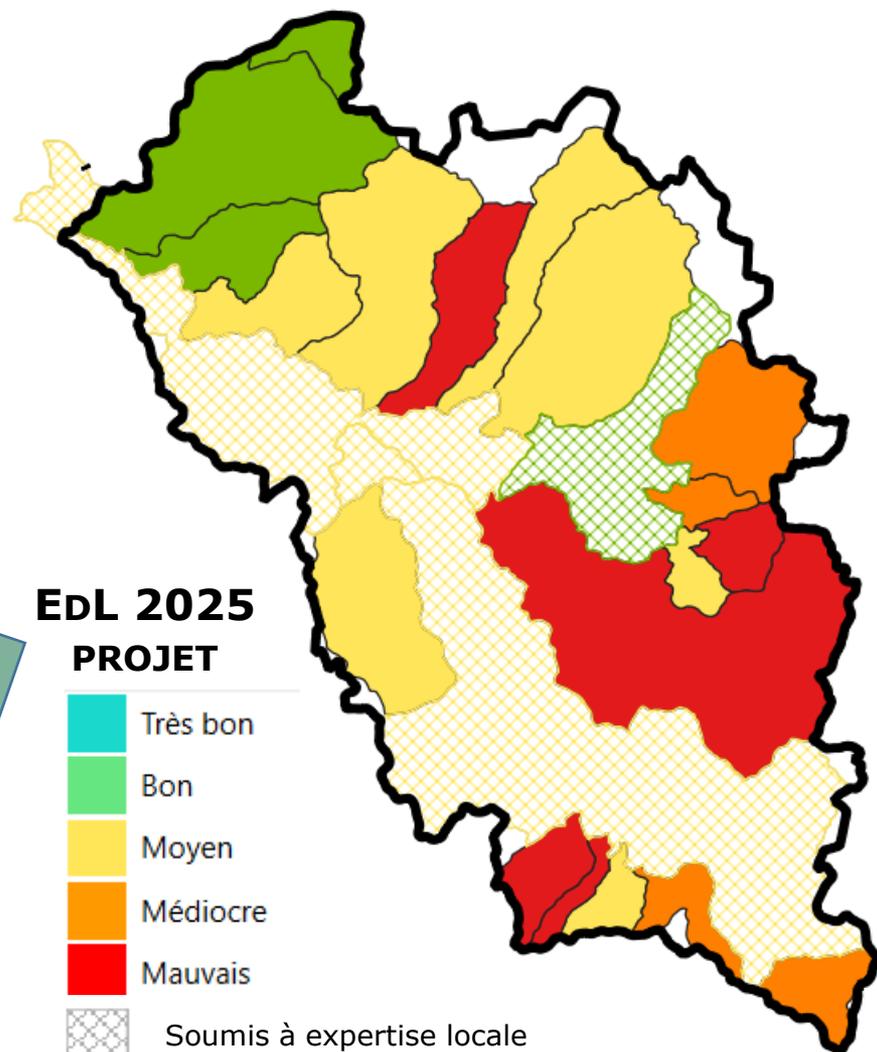


**EdL 2025
PROJET**

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



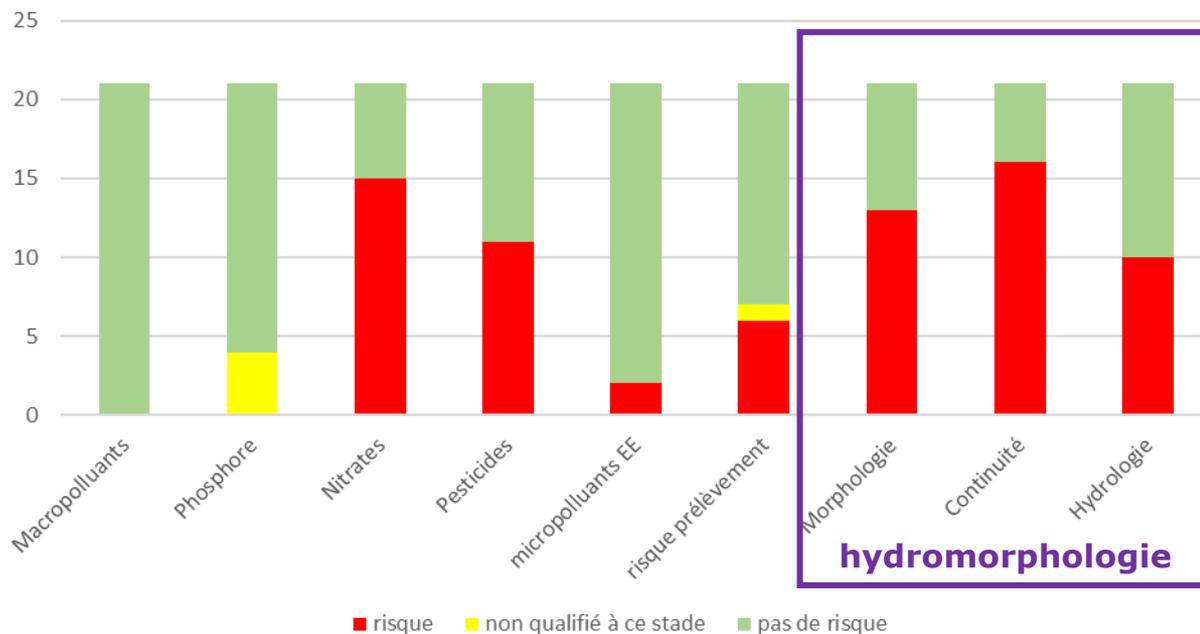
Soumis à expertise locale



I. Débat sur le prochain programme de mesures

1. Les masses d'eau cours d'eau

Nombre de masse en risque de non atteinte du bon état à échéance 2033 par risque identifié
(EdL 2025 - avant concertation/ avant validation)



81% des masses d'eau cours d'eau présentent des multiples risques de non atteinte du bon état des eaux

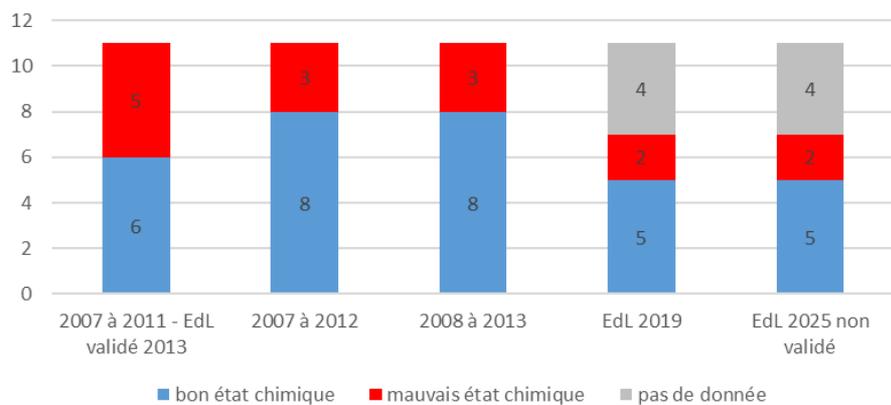
Risque pour les 2 ME plans d'eau:

- Goule: micropolluants, phosphore
- Craon: micropolluants, nitrates, phosphore

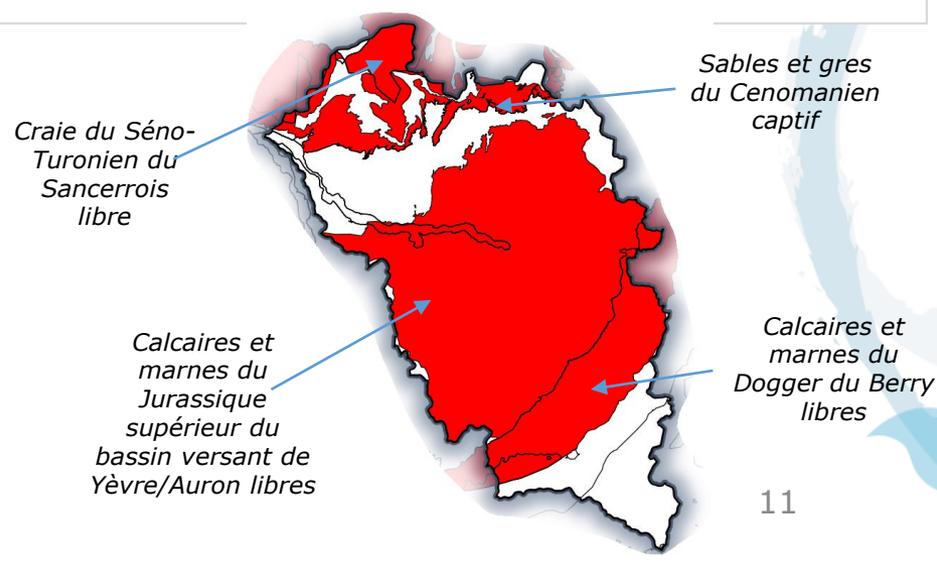
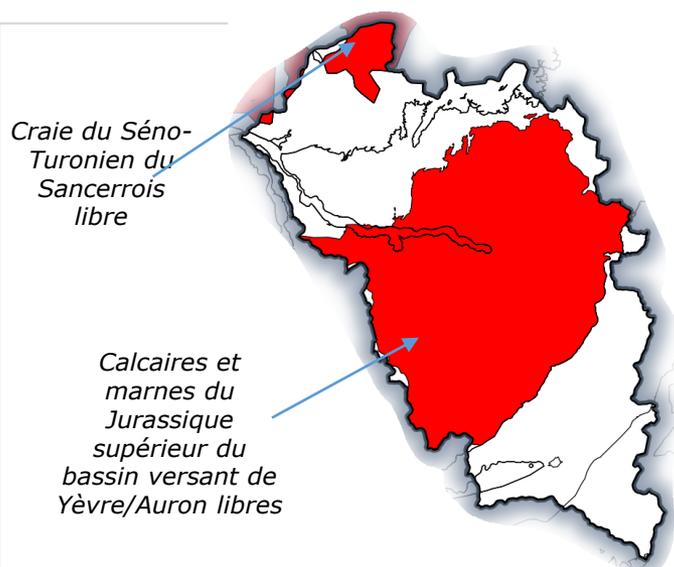
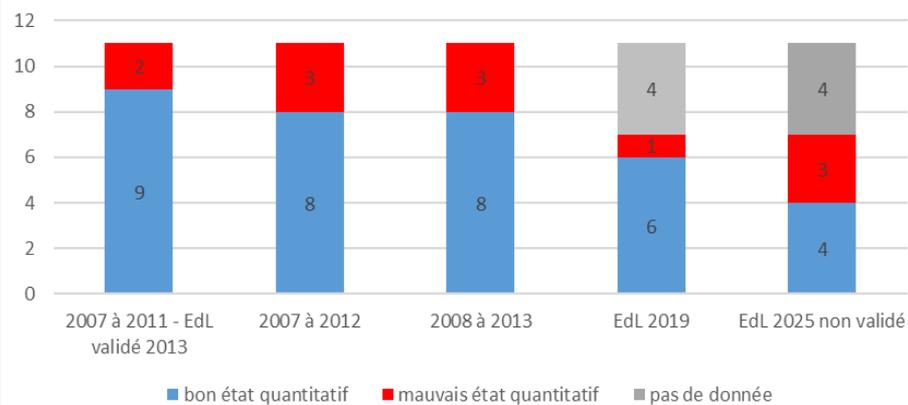
I. Débat sur le prochain programme de mesures

2. Les masses d'eau souterraines

évolution de l'état chimique

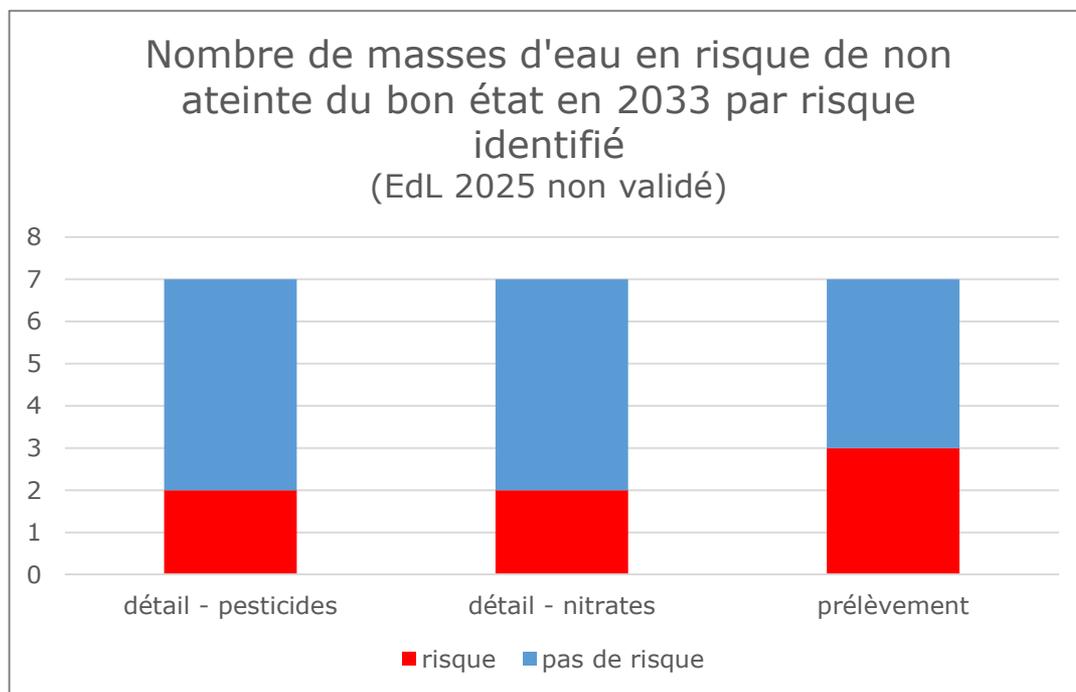


évolution de l'état quantitatif



III. Débat sur le prochain programme de mesures

2. Les masses d'eau souterraines



Risques multiples pour 3 nappes

1 nappe cumule les 3 risques: *Calcaires et marnes du Jurassique supérieur*

I. Débat sur le prochain programme de mesures

Synthèse des risques sur l'état des masses d'eau sur Yèvre-Auron par fréquence en terme de nombre de masses d'eau concernées :

1. **hydromorphologie** (60% des ME sup)
2. **qualitatif** (57% des ME sup/sout)
3. **quantitatif** (33% des ME sup/sout)

=

Les priorités sur Loire Moyenne

1. Milieux aquatiques
2. Pollutions diffuses
3. Gestion quantitative



Orientations pour le PdM 2028-2033 sur le SAGE Yèvre-Auron:

- a) Partage des priorités et des actions associées?
- b) Modifications à soumettre sur la rédaction ?



Diapo suivante = synthèse du PdM
A compléter avec les propositions à faire en séance

I. Débat sur le prochain programme de mesures

| volet | Priorité PdM sur Loire moyenne | Priorité sur Yèvre-Auron lors de l'avis de 2019 | Lien avec les 5 objectifs généraux du SAGE | Type d'actions prioritaire identifié dans le PdM | Freins et leviers identifiés dans le PdM |
|--------------------|--|---|---|--|--|
| milieux aquatiques | 1 3/4 des masses d'eau en risque en raison de la morphologique et/ou ouvrages | 2 | OG n° 4 : Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides | <p>Maintenir la montée en puissance des travaux de restauration hydromorphologique et continuité: en nb et linéaire</p> <p>Sur territoire de grandes cultures, conditionner ces travaux à la limitation de l'érosion des sols et au ruissellement (éviter le colmatage):</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation des pratiques agricoles - restauration de bandes tampons et ripisylve <p>Axe important sur tête de BV et petits cours d'eau. Restauration ripisylve pour atténuation CC</p> | <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer sur les bénéfiques attendus - identification d'ouvrages prioritaires - 3 cours d'eau prioritaires pour migrateurs, dont le Cher pour anguille, alose, lamproie <p>Freins:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sociologiques - économiques (couts élevés) |

a) Priorité sur Yèvre-Auron: 1 / 2 / 3 ?

b) Compléments / proposition d'actions / précisions apportés par le Bureau de CLE:

I. Débat sur le prochain programme de mesures

| volet | Priorité PdM sur Loire moyenne | Priorité sur Yèvre-Auron (selon nb de ME) | Lien avec les 5 objectifs généraux du SAGE | Type d'actions prioritaire identifié dans le PdM | Freins et leviers identifiés dans le PdM |
|---------------------|--|---|---|---|--|
| pollutions diffuses | 2 1/2 des masses d'eau cours d'eau et 40% des ME souterraines en risque (N, P et/ou pest) | 3 | OG n°2 : Optimiser l'usage alimentation en eau potable et reconquérir la qualité de la ressource souterraine OG n°3 : Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution | réduire les transferts et les émissions de polluants: - actions en bord de cours d'eau (ripisylve, bande tampon) - actions sur BV (pratiques, haies...) | Leviers: - développement de filières valorisant les productions favorables à la préservation de l'eau |
| | | | | déploiement des CT | - identification de territoires prioritaires: ceux à infiltration majoritaire, dont Champagne berrichonne, & captages AEP prioritaires |
| | | | | limitation des apports à la source: accélérer la transition agro-écologique | Freins: - ampleur des dégradations |

a) Priorité sur Yèvre-Auron: 1 / 2 / 3 ?

b) Compléments / proposition d'actions / précisions apportés par le Bureau de CLE:

I. Débat sur le prochain programme de mesures

| volet | Priorité PdM sur Loire moyenne | Priorité sur Yèvre-Auron (selon nb de ME) | Lien avec les 5 objectifs généraux du SAGE | Type d'actions prioritaire identifié dans le PdM | Freins et leviers identifiés dans le PdM |
|----------------------|---|---|--|--|--|
| gestion quantitative | 3 6ME sout et 2/3 des ME cours d'eau présente un risque hydrologique | 1 : enjeux forts en terme d'usages et d'interdépendance des autres volet avec celui là | OG 1° : Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau | Travailler principalement sur les prélèvements pour l'irrigation agricole majoritaires sur le territoire. - économie d'eau pour tous surtout en période de basses eaux - mesures naturelles de rétention des eaux (sols, zones humides, zones tampon...) - limiter l'impact des plans d'eau | leviers: - SAGE - gestion concertée - priorisation des plans d'eau - MNRE = action sans regret et multifonctionnelle |
| | | | | Axe important sur tête de BV , qui sont "capital hydrologique" | freins: - ampleur de la pression plan d'eau |

a) Priorité sur Yèvre-Auron: 1 / 2 / 3 ?

b) Compléments / proposition d'actions / précisions apportés par le Bureau de CLE:

I. Débat sur le prochain programme de mesures

Adoption

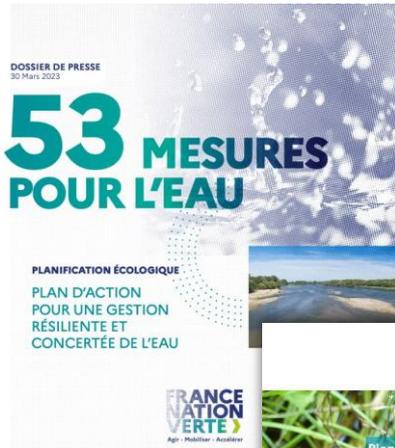
➤ Synthèse:

➤ Éléments transversaux:

- *Développer la connaissance, la communication et les actions concertées*



II. Trajectoires de sobriété



Plan eau national

29 mars 2023

53 mesures de gestion de la ressource en eau

Trajectoire nationale de **baisse des prélèvements de 10% par rapport à l'année 2019.**



Comité de bassin Loire Bretagne

Intégration de la trajectoire de sobriété dans son plan d'adaptation au changement climatique.

Objectif de baisse de 10% retenu sans répartir l'effort à priori sur les catégories d'usagers.

Les **Commission Locale de l'Eau**, quand elles existent, sont invitées à intégrer cet objectif minimum dans leur stratégie territoriale (courrier reçu 31/05/24).

II. Trajectoires de sobriété

Instruction interministérielle du 1er juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau:

- Pour le secteur agricole, ne pas augmenter les volumes d'irrigation à horizon 2030 **à l'échelle nationale.**
- Cet objectif autorise,
 - l'augmentation des surfaces irriguées,
 - avec une réduction de la consommation moyenne d'eau à l'hectare irrigué
 - **dans les secteurs où l'état quantitatif de la ressource le permet**
- Cet objectif de sobriété permet une déclinaison différenciée :
 - en fonction des filières
 - en prenant en compte l'état de la ressource en eau
 - En s'inscrivant dans les trajectoires territoriales de sobriété et **les objectifs de retour à l'équilibre quantitatif** dans les bassins versants qui font l'objet d'une stratégie d'évaluation **des volumes prélevables**

II. Trajectoires de sobriété

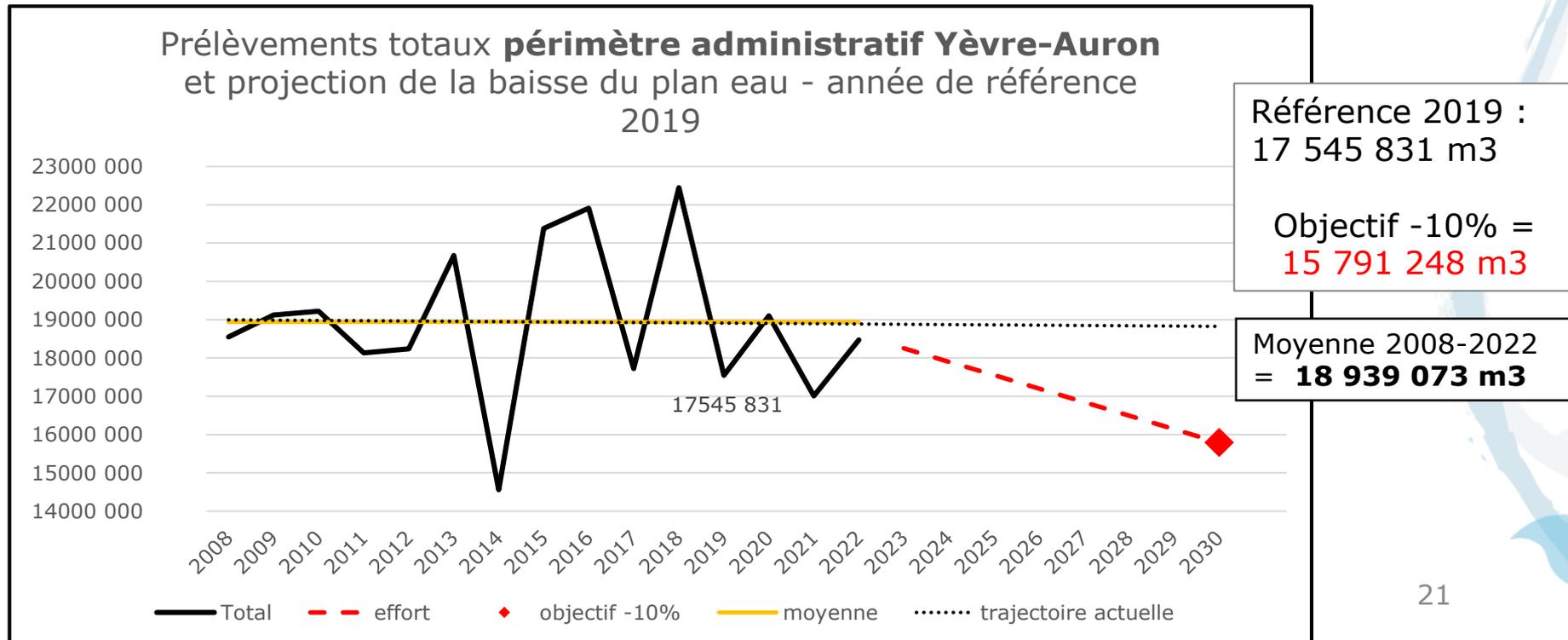
Délibération du Comité de bassin Loire Bretagne:

- Reprise des éléments de la trajectoire nationale : baisse de 10%, déclinaison par les commissions locales de l'eau...
- Des principes de déclinaison : **recherche de sobriété pour tous**, répartition adaptée à chaque territoire, renforcement de la baisse si nécessaire (milieux, déséquilibre, optimisation des usages...)
- Les efforts de sobriété concernent tous les usages
- Le Comité de Bassin a identifié les limites des critères techniques du Plan Eau et des consignes nationales : année de référence, la question de l'énergie...

II. Trajectoires de sobriété

Etat des lieux - Yèvre-Auron

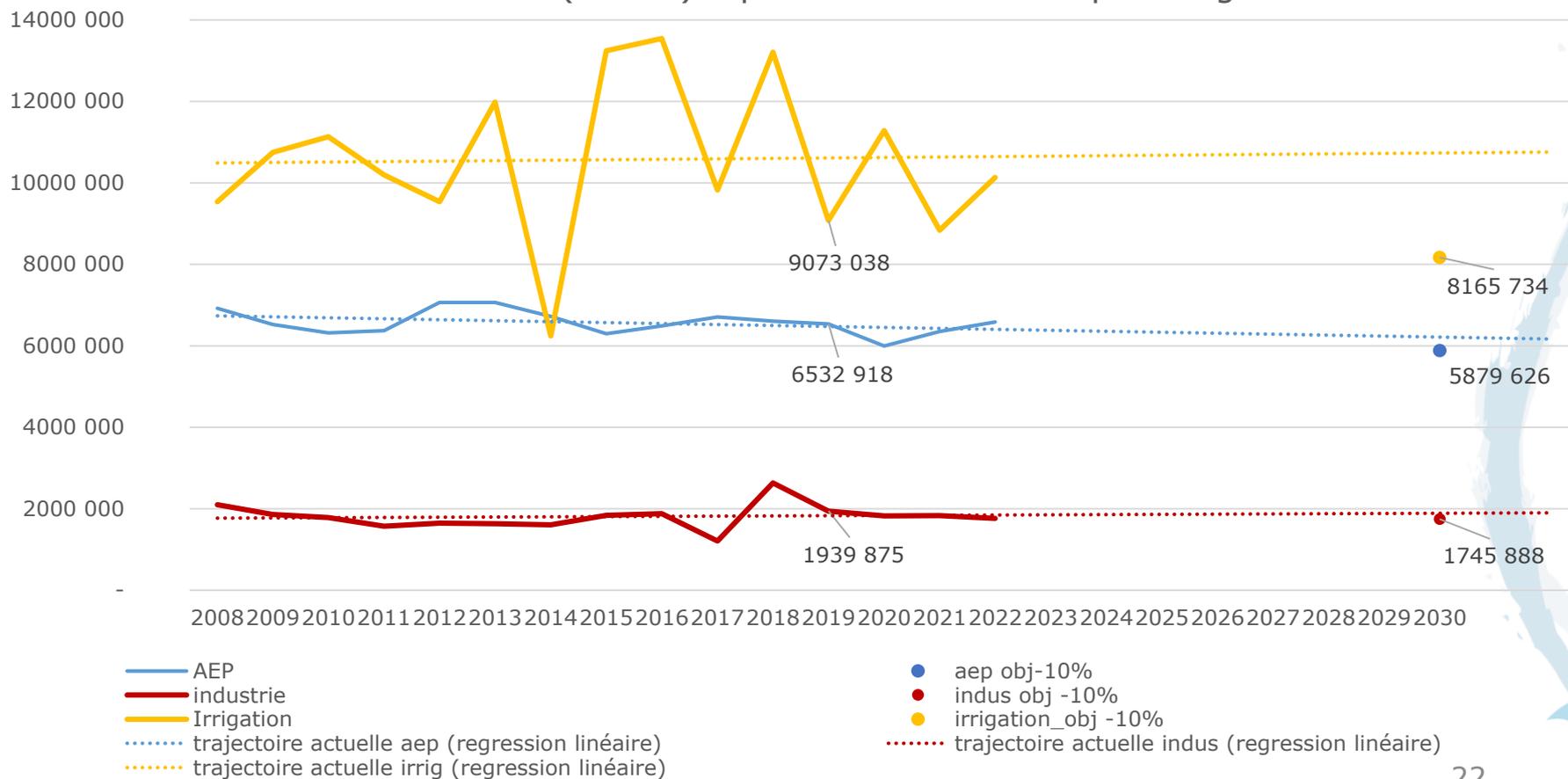
- Un territoire classé en déficit quantitatif chronique – ZRE depuis 1992
- Un territoire en marche : volumes prélevables, gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole, prise de conscience et actions de nombreux acteurs (AEP, industrie...), mobilisation et démarche collective avec Concert'eau Cher ...
- Une tendance à la stagnation des prélèvements totaux depuis 2008



II. Trajectoires de sobriété

Yèvre-Auron

Prélèvements par usage sur Yèvre-Auron et objectif minimal du plan eau à horizon 2030 (en m³) répartis uniformément par usage

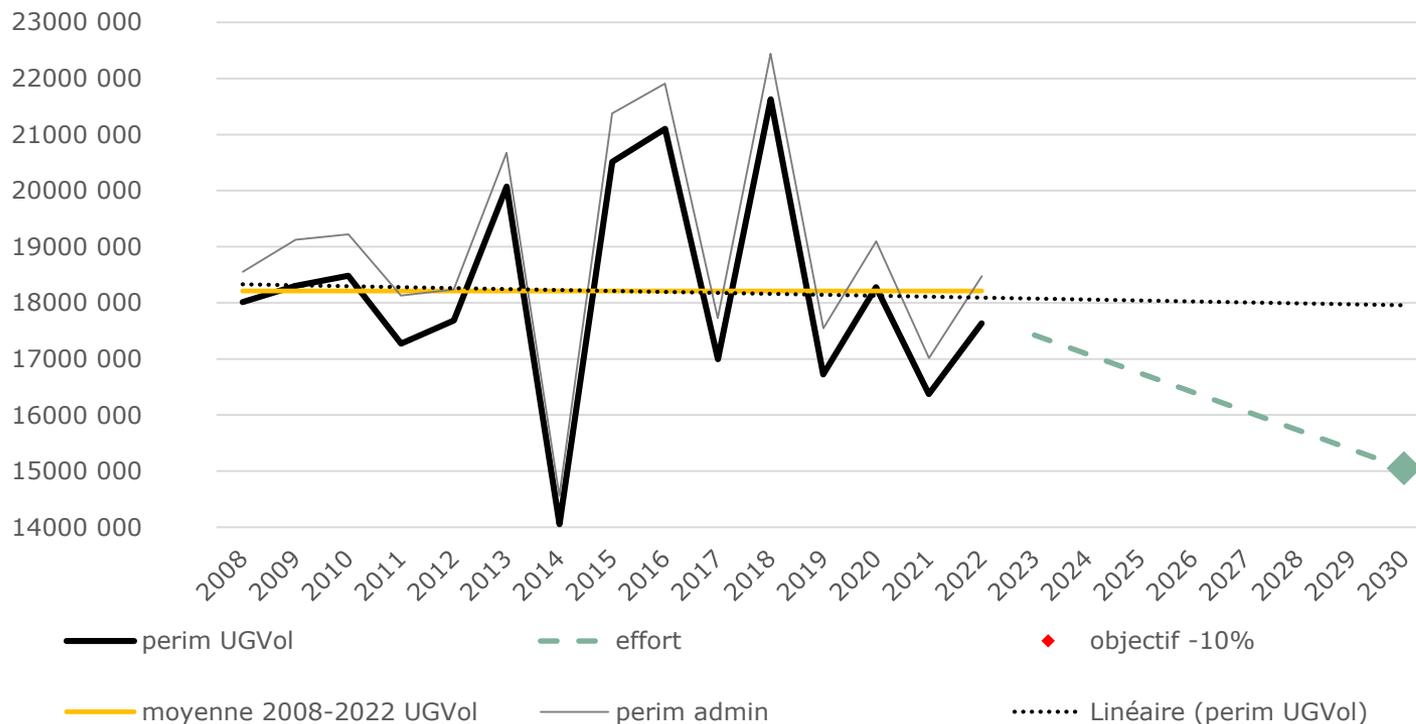


II. Trajectoires de sobriété

Sur périmètre des Unités de gestion volumétrique Yèvre-Auron

(donc hors points de prélèvements BV Saudres et Vauvise: - 5 IRR - 1 AEP)

Prélèvements UG volumétriques Yèvre-Auron et projection de la baisse du plan eau - année de référence 2019



Référence 2019 :
16 721 434 m³

Objectif -10% =
15 049 291 m³

≠ 2019:
- 824 397

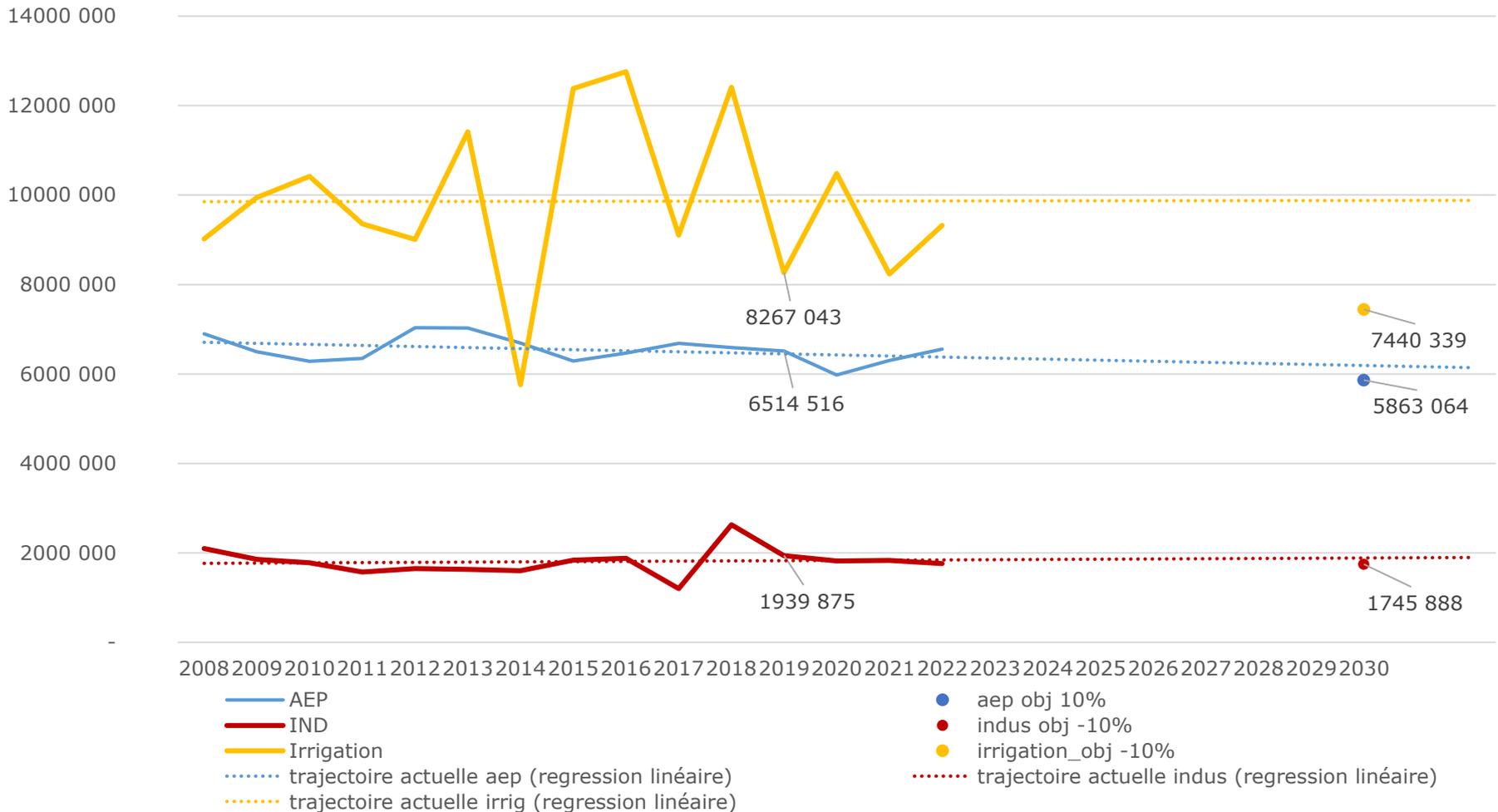
Référence 2019 :
17 545 831 m³

Objectif -10% =
15 791 248 m³

Moyenne 2008-2022 UGVol = **18 209 441 m³**

II. Trajectoires de sobriété

Prélèvements par usage **sur les UG volumétriques** Yèvre-Auron et objectif minimal du plan eau à horizon 2030 (en m3) répartis uniformément par usage



II. Trajectoires de sobriété

Proposition d'inscrire les trajectoires de sobriété dans la feuille de route 2025-2030:

- Réfléchir à la période de référence?
- Réfléchir au périmètre - par unité de gestion?
- Fixer des objectifs mais aussi des moyens d'actions?
 - Recenser les éléments déjà mis en place sur le territoire
 - Identifier les leviers techniques, réglementaires, financiers
 - Par catégorie d'usagers
 - Questionnaires? 1 table ronde par catégorie d'usagers? Capitalisation « technique »?

Exemple: objectif climat 2030 – Nature 18

Programme d'accompagnement des collectivités sur 2 ans

- Réalisation d'un **état des lieux** partagé
- Définition participative d'un **plan d'actions communal** /court, moyen ou plus long terme
- **Sensibilisation transversale à destination des habitants** et réalisation collective d'actions concrètes d'adaptation sur le territoire communal (plantation de haie, mise en place de plantes grimpantes pour végétaliser une façade, restauration d'une mare...)
- **Signature d'une Charte d'engagement** sur la réalisation du plan d'action



II. Trajectoires de sobriété

Proposition d'inscrire les trajectoires de sobriété dans la feuille de route 2025-2030:

- Période de référence?
- Périmètre total – par unité de gestion?

- Fixer des objectifs mais aussi des moyens d'actions?:
 - Recenser les éléments déjà mis en place sur le territoire
 - Identifier les leviers techniques, réglementaires, financiers?
 - Par catégorie d'usagers?
 - Questionnaires? 1 table ronde par catégorie d'usagers? Capitalisation « technique »?

Discussions

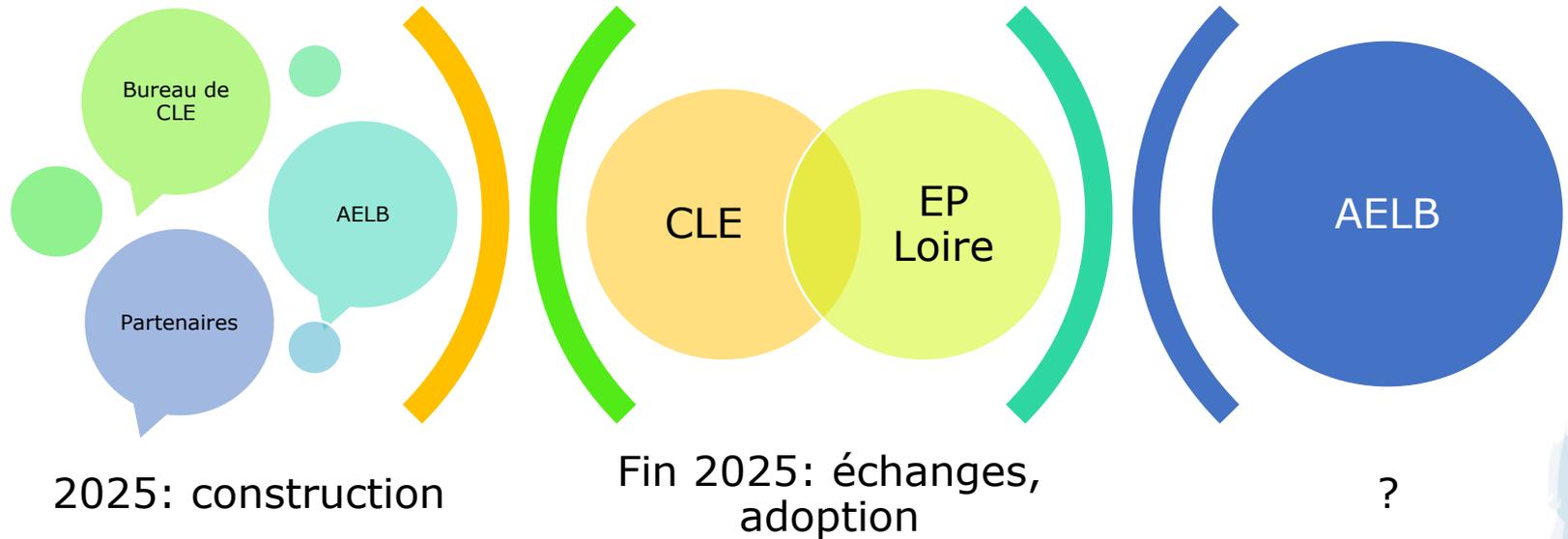
III. Feuille de route 2025-2030

Principes et intérêts

- Définir un cadre et une stratégie sur 6 ans de la CLE
- Construire une vision partagée de la mise en œuvre du SAGE sur 6 ans entre :
 - CLE
 - AELB
 - Structure porteuse – EP Loire
- Etablir un programme d'actions prévisionnel de la CLE et de mobilisation de la cellule animation

! Attentes de l'Agence de l'eau non encore transmises !

Construction et calendrier



Éléments structurants:

- Se donner une lisibilité et des objectifs pour la révision du SAGE
- Décliner la trajectoire de sobriété nationale

Bilan de la feuille de route 2019-2025

Contexte:

- Vision partagée et visibilité sur les démarches
- Demande l'AELB de développer/ renforcer les mutualisations et synergie inter-SAGE, SAGE/Contrats territoriaux

Bilan

La feuille de route 2019-2024 a été adoptée par la CLE en octobre 2019, après un processus itératif de construction et de finalisation, puis révisée à mi-parcours lors de la CLE du 12 octobre 2022.

La priorisation établie par la CLE en 2019 en terme de mobilisation des moyens techniques et humains, suivant les thématiques issues du PAGD, a globalement été suivie et la plupart des éléments sont engagés, voir terminés.

III. Feuille de route 2025-2030

| Niveau de priorité pour la CLE et sa cellule animation 2019-2024 | Thématique | Synthèse des actions inscrites dans la feuille de route 2019-2024 | Réalisation globale : très engagé/terminé - en cours - débuté - amorcé |
|--|--|---|--|
| +++ immédiate et conséquente | gestion quantitative | Concert'eau Cher | |
| | | Evaluation de la gestion volumétrique | |
| | | Modèle CAYAC | |
| | | HMUC Cher | |
| | | Zones d'expansion des crues | |
| | | Evaluation - tableau de bord du SAGE | |
| | gestion qualitative | Concert'eau Cher | |
| dynamique de territoire | Maintenir l'animation du SAGE | | |
| ++ importante | évaluer les besoins en connaissances complémentaires | Etudes complémentaires | |
| | | Zones humides | |
| | communication - faire connaître, valoriser les travaux et orientations de la CLE | Outils de communication | |
| | | prise en compte dans la réglementation et stratégies locales | |
| + en veille stratégique | sensibilisation | enjeux eau potable | |
| | | ouvrages - débits réservés - gestion de Goule | |
| | | espèces invasives | |

III. Feuille de route 2025-2030

Les nouveaux éléments de cadrage

- ***La déclinaison de la trajectoire nationale de sobriété***

Le comité de bassin Loire Bretagne a intégré cette trajectoire de sobriété dans son plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif national de baisse de 10% a été retenu sans répartir l'effort à priori sur les catégories d'usagers. Il invite les acteurs territoriaux à s'engager sur la voie de la sobriété et les Commission Locale de l'Eau, quand elles existent, à intégrer cet objectif minimum dans leur stratégie territoriale.

III. Feuille de route 2025-2030

- **Le décret SAGE de décembre de 2024**

Le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a été adopté. L'objectif affiché de ce décret est de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas ainsi que dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE). *Il modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de garantir l'opérationnalité des schémas, notamment en améliorant leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires ».*

Ce décret a 3 niveaux d'effets sur le SAGE actuel :

1. Mise à jour du règlement intérieur de la CLE
2. Sur la procédure en tant que telle : composition de la CLE, mise à jour de l'état des lieux...
3. Nouvelles obligations ou possibilités en cas de révision du SAGE à inclure dans le PAGD



si souhaité : zoom
sur le décret

III. Feuille de route 2025-2030

- ***Le 12ème programme de l'Agence de l'eau***

L'agence de l'eau Loire-Bretagne attend d'une commission locale de l'eau qu'elle soit dynamique et motrice. Pour cela, la CLE :

- veille à la mise à jour régulière de son Sage chaque fois que nécessaire, pour l'adapter à l'évolution des enjeux sur son territoire et à le faire connaître,
- crée des espaces d'échanges élargis au-delà de la CLE, pour anticiper et apaiser les éventuels tensions et conflits amenés à se multiplier dans le cadre du défi climatique,
- renforce l'articulation avec les autres démarches territoriales et leurs outils. En amont de toute démarche territoriale opérationnelle, la CLE fait un porter à connaissance des enjeux et des objectifs prioritaires sur le territoire de la future programmation,
- contribue à renforcer la cohérence des politiques publiques en initiant et pérennisant un dialogue notamment avec les acteurs de l'urbanisme,
- favorise l'émergence de maitrises d'ouvrages sur les enjeux « orphelins » de son territoire,
- contribue à l'acquisition de la connaissance, à sa diffusion et son partage, à sa vulgarisation notamment dans un objectif de sensibilisation aux enjeux de l'eau, pour favoriser l'évolution des comportements.

Pour atteindre cet objectif au cours de son 12^e programme d'intervention, l'agence de l'eau se fixe les cibles suivantes :

- 100 % des Sage ayant élaboré ou révisé leur feuille de route fin 2025,
- 100 % des Sage ayant réalisé la cartographie croisant les enjeux et les gouvernances sur leur territoire fin 2027,
- durée moyenne depuis la dernière révision du Sage (12 ans).



III. Feuille de route 2025-2030

Proposition de trame

présenté

Mis à
jour

À
travailler !

| | |
|---|-----------|
| 1. PRINCIPES ET INTERETS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE | 2 |
| 1.1. OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) | 2 |
| 1.2. MODALITES DE CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2030 | 2 |
| 1.3. BILAN SYNTHETIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2024..... | 2 |
| 1.4. LES NOUVEAUX ELEMENTS DE CADRAGE | 3 |
| 2. LE SAGE ET AUTRES DEMARCHES TERRITORIALES « EAU » | 4 |
| 2.1. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE SAGE | 4 |
| 2.2. GOUVERNANCE DU SAGE..... | 5 |
| 2.3. LES CONTRATS TERRITORIAUX « EAU » DANS LE PERIMETRE DU SAGE..... | 8 |
| 3. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU | 10 |
| 3.1. VERS LA REVISION DU SAGE : OBJECTIF 2030 ?..... | 10 |
| 3.2. ADOPTER UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIETE 2025-2030 | 10 |
| 3.3. ARTICULATION SAGE / AUTRES DEMARCHES « EAU » / GOUVERNANCE DE L'EAU..... | 10 |
| 3.4. PROGRAMME ET PRIORITES D' ACTIONS DE LA CLE POUR 2025-2030 | 10 |
| 3.5. CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL..... | 13 |
| 4. RAPPEL DES MODALITES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU | 14 |
| ANNEXE 1 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE YEVRE-AURON (EXTRAIT DU PAGD – P.126 A 144) | 15 |
| ANNEXE 2 : SYNTHESE DU DECRET « SAGE » DU 2 DECEMBRE 2024 | 16 |
| ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES COMPETENCES « EAU » ET « AMENAGEMENT » | 17 |

III. Feuille de route 2025-2030

Vers la révision du SAGE

Proposition d'ici la fin de l'année de cadrer :

- **Thématiques/méthodologie**
- **étapes nécessaires règlementairement et souhaitées par la CLE**
- **calendrier prévisionnel, pré-évaluation budgétaire etc.**



Bureau de la CLE chargé de la préparation de ces éléments et les inclure dans la feuille de route 2025-2030.

L'objectif serait que la CLE soit en mesure d'adopter d'ici fin 2025 l'engagement de la révision.

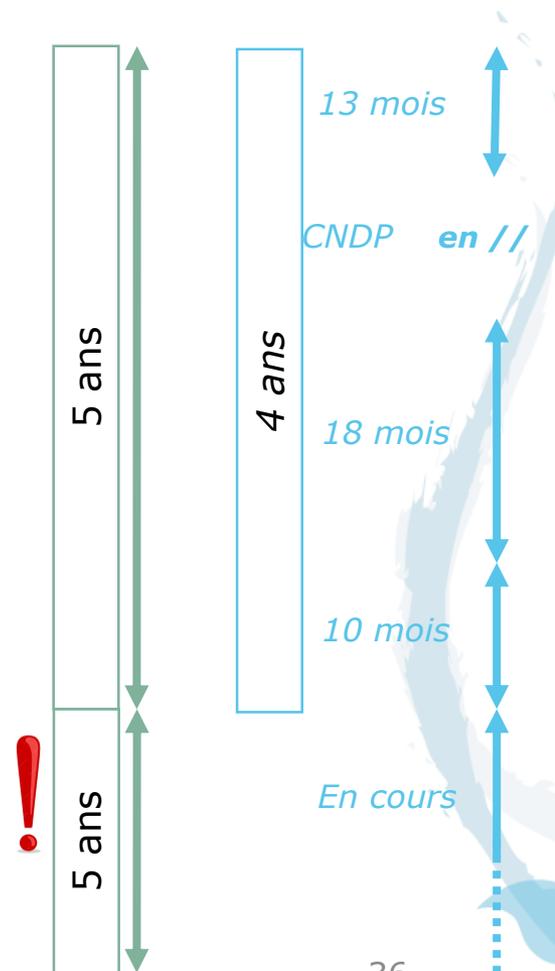
III. Feuille de route 2025-2030

Grandes étapes

- Actualisation de l'état des lieux
- Bilan et évaluation du SAGE
- Concertation préalable et participation du public
- Étude prospective (changement climatique)
- Définir les enjeux à long terme
- Décliner une stratégie à long terme
- Évaluation environnementale (obligatoire)
- Rédaction des documents du SAGE avec intégration de la stratégie
- Consultations
- Approbation

SAGE estuaire
de la Loire

SAGE
Vilaine



III. Feuille de route 2025-2030

Vers une révision du SAGE Yèvre-Auron

Base de travail:

- évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole - 2020 - ANTEA Group
- stage de Louise LEDIG en 2021
« *évaluation préalable à la révision des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron - évolution des enjeux territoriaux en contexte de changement climatique* »
- test de l'outil *intégration de l'adaptation au changement climatique dans les SAGE et autres documents de planification de l'eau* dans le cadre du LIFE Eau et Climat mené en 2022 et 2023
- Nouveaux documents supra-territoriaux et suivi au quotidien par la cellule animation et application du PAGD

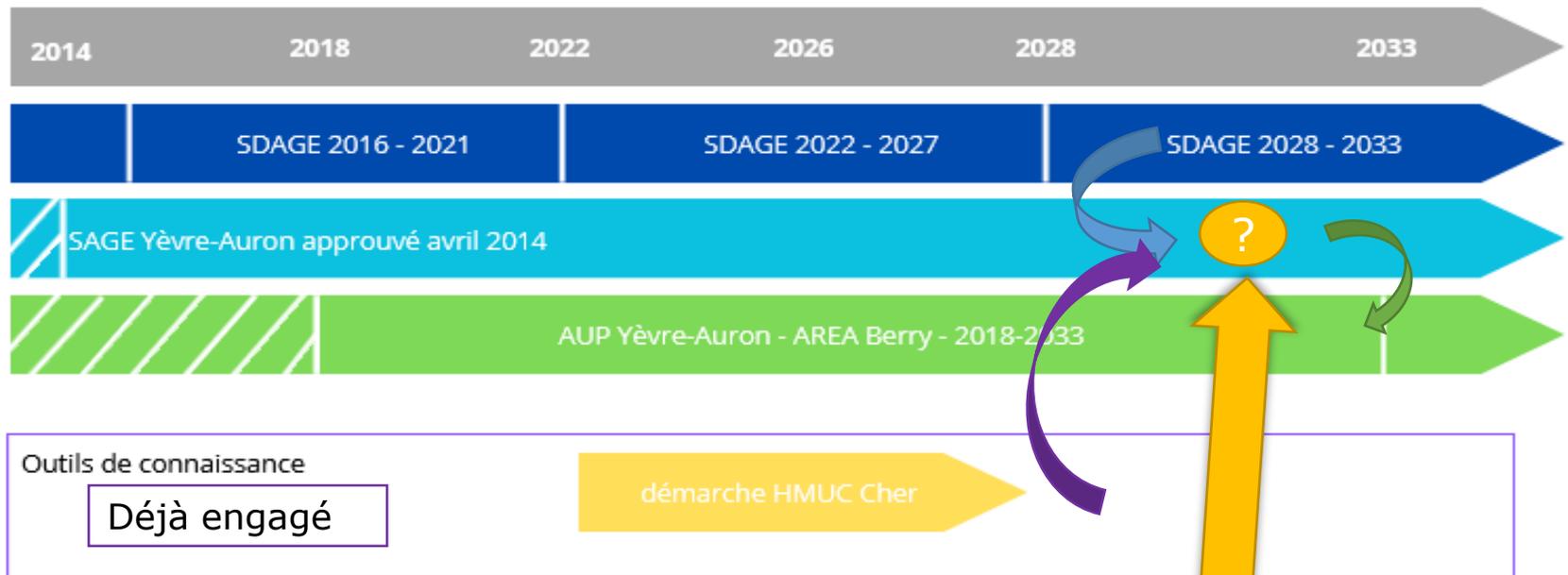
Axes dégagés

- résorption du déficit quantitatif en eau par des efforts notables mais potentiellement insuffisants et sous influence du changement climatique
- pas d'incompatibilités majeures entre le SAGE et le SDAGE actuel (la plupart des dispositions du SAGE sont désormais intégrées dans la réglementation)
- Des enjeux « émergents » potentiellement non pris en compte ou seulement partiellement dans le PAGD actuel: bonne santé des sols élément conséquent dans le cycle de l'eau ; aménagement du territoire et lien avec les documents d'urbanisme ; agrosystème dans son ensemble (pratiques, filières etc) et non plus la

III. Feuille de route 2025-2030

Vers une révision du SAGE Yèvre-Auron

➤ Zoom sur le volet quantitatif



Période cible pour révision : 2030?

- Déclinaison des éléments issus d'HMUC en stratégie de territoire et disposition dans le PAGD
- Après adoption nouveau SDAGE pour mis en compatibilité – autres thématiques
- Avant l'échéance de l'actuel AUP pour faciliter la prise en compte des éventuelles nouvelles conditions de prélèvement pour l'usage agricole (2033)

VII. Questions diverses

- 1. Prochaine CLE – 12 juin 2025**
- 2. Projets d'énergie renouvelable et lien avec les milieux aquatiques et zones humides**
- 3. Commission gestion qualitative – 2 septembre 9h30**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Cellule animation: Bureau B227
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry
06.84.08.50.88